

**Association****C.E.R.A.D.E.R 24**

Collectif Elimination Rapide de
L'amiante
Défense des Exposés aux Risques
16 bis impasse du moulin de Canselade
24100 BERGERAC

Tél: 06 88 46 55 33
cerader24 @wanadoo.fr

<http://www.cerader24.asso.st>

Dans ce numéro :

**4 NOVEMBRE 2016
ASSEMBLEE DE FIN D'ANNEE
DE VOTRE CERADER 24** 1

LA PAGE DE LA CAVAM
- SON BLOG
- LA CAVAM(A) AGIT
- FORMATION EN BRETAGNE

2

LES DATES D'AUDIENCES 3

**DEPARTS ACAATA : UN
BLOCAGE LEVE** 3

ASSEMBLEE DE FIN D'ANNEE 4

UN 26 MARS ... FESTIF 4

**SCANDALE SUR « LE BON
COIN »** 4



**DISPONIBLE LORS
DE NOTRE
ASSEMBLEE DU 4
NOVEMBRE 2016
42 euros**

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- Pensez à nous donner votre adresse mail
- Consultez notre site internet : <http://www.cerader24.asso.st>
- Consultez le blog de la CAVAM : <http://www.amiantemaladieprofessionnelle.com/preview>

4 NOVEMBRE 2016 ASSEMBLEE DE FIN D'ANNEE DE VOTRE CERADER 24

Cette assemblée que nous réalisons depuis plusieurs années est toujours importante :

- par les informations qu'elle vous apporte sur différents sujets de notre actualité !

- par les mesures d'urgence qu'elle fait apparaître au grand jour !

Avec VOTRE PRESENCE INDISPENSABLE, elle appuie nos démarches auprès des élus locaux, départementaux, nationaux ... etc, pour avancer plus vite vers l'éradication de ce poison d'amiante (et des autres cancérogènes) de nos vies.

100.000 morts d'ici 2050 :

Officiellement annoncés rien que sur l'amiante, des centaines de milliers de malades qui fragilisent les vies de tant de familles quand ce n'est pas la disparition !! cela devrait conduire à des mesures IMMEDIATES de réparation et d'éradication....

Or, la réponse du MEDEF et des gouvernements successifs face à ce drame de santé publique, de société même, c'est la remise en cause par des lois, décrets, décisions de cassation, des mesures sociales positives obtenues par tant d'années de luttes des victimes avec leurs associations.

50 Kgs de produits amiantés par habitant :

Toujours installés en France avec la multiplication des risques que cela induit sans que **les entreprises** qui se sont enrichies avec ce matériau – **donc RESPONSABLES** - ni l'état ne mettent les moyens financiers nécessaires à la disparition rapide de ce poison ... laissant la facture à payer aux particuliers, aux collectivités locales ...etc et donc à nous !

Seule votre action, avec nous, a permis qu'en Dordogne, les déchets d'amiante lié soient accueillis gratuitement dans 7 déchetteries ou centres de transferts ... mais seulement enfouis ?

Et toujours pas de procès pénal :

Contre ces industriels « **QUI SAVAIENT** » et sont responsables « **d'HOMICIDES industriels à effet différé** » en ne répondent toujours pas de leurs actes devant les tribunaux du pénal ... à BERGERAC comme ailleurs.

**Voyez page 4 l'ordre du jour de cette assemblée
Prenez vos dispositions pour répondre PRESENT
à cette assemblée encore une fois innovante !**

Ce sera encore là, une forme d'action collective importante !

Peser sur les décideurs passe par là ! Vous le savez bien !

LA PAGE DE LA CAVAM !

AMELIORER NOTRE RESEAU D'INFORMATIONS !

Avec le site CERADER 24 (indiqué page 1)

Vous pouvez **consulter** le blog de la CAVAM (voir le logo page 1). Nous vous invitons à faire mieux !

Devenir abonnés du blog en pratiquant ainsi (rappel)

- 1- Rentrer dans le blog
- 2- A la première vue, cliquer sur « vivre de son travail pas en mourir »
- 3- Visiter les brèves en cliquant dessus ...

Et pour s'abonner gratuitement :

Dans la rubrique en haut et à droite « s'abonner »

- 1- Saisir son adresse mail
- 2- Valider l'inscription au blog sur le mail qui va vous être adressé

Par la suite, à chaque parution d'un article, un mail du blog de la CAVAM « vivre de son travail pas en mourir » tombera sur votre messagerie. Il vous suffira de cliquer sur ce message pour accéder aux derniers articles parus. [Revoir le lien N° 66.](#)

Le site et le blog vous attendent nombreux !

LA CAVAM (Aquitaine) EN PLACE

Et notre association y contribue activement puisque notre ami D. POUMEYROL anime la commission des dossiers et J.M. SEGUREL anime la commission prévention.

Christiane et René VINCENT étant dans le groupe de pilotage pour aider à coordonner sur la région les initiatives propres :

- à aider les victimes à obtenir réparation
- à en finir avec ce poison d'amiante par des mesures d'éradication urgentes et indispensables.
- à conduire devant les tribunaux du pénal les patrons responsables de ces « crimes industriels »

Des propositions ont été faites pour permettre AVEC TOUS NOS AMIS – de faire entendre et prendre en compte vos doléances qu'elles soient du domaine de la justice, des autorités gouvernementales, des employeurs ... etc

Et tout cela coordonné avec les autres régions qui vont se réunir les 4 et 5 octobre prochains pour finaliser la création de la CAVAM (N). Et cela se présente bien comme vous pourrez en juger en lisant la suite.



Nos amis réunis à FUMEL le 7 septembre 2016

LA CAVAM (Nationale) SE MET EN PLACE

Sa réunion constitutive aura lieu les 4 et 5 octobre à WASQUEHAL près de LILLE et promet déjà une belle réussite. Nous nous dirigeons vers la constitution d'une association solide appuyée sur 4 coordinations régionale en place ou en création ... avec une cinquième possible dans les mois à venir.

Au sein de ces 4 régions :

- 21 (ou 22) associations présentes
- près de 9000 adhérents regroupés
- environ 60 participants aux travaux.

Tels sont les derniers chiffres établis lors de la dernière réunion préparatoire tenue le 14 septembre 2016 à MONTREUIL, à la grande satisfaction du groupe de pilotage qui travaille depuis des mois à cette mise en place avec la volonté de « **MIEUX VOUS DEFENDRE** » de « **MIEUX VOUS RASSEMBLER POUR CELA** » face à tous les mauvais coups que subissent les exposés et victimes de tous les cancérogènes.

Formation : 19 et 20 septembre 2016

La CAVAM vient de tenir 2 jours de formation pour nos amis du CERADER 29 (PONT de BUIS) que nous avons créée l'an dernier ... parmi eux, beaucoup d'anciens poudriers (SNPE) dont certains ont travaillé à BERGERAC au cours de leurs carrières professionnelles.

Nous aurons donc de nouveaux amis connus de certains d'entre vous. Plus nombreux, plus forts, ont-ils dit avec nous à l'issue de cette formation dont ils se sont félicités.

ACTIONS : A VOS AGENDAS !

Pensez à vous inscrire sans attendre le coup de fil de **Marc** : **appelez-le**, (ce sera une aide précieuse pour lui) **au**

05 53 74 12 03

13 octobre 2016 : action au palais de justice de **PERIGUEUX** pour des dossiers de malades. **Départ du car à 12h30** de **PIQUECAILLOUX** audience à 14h00.

9 novembre 2016 : action à la cour d'appel de **BORDEAUX** pour des dossiers de malades ... **départ du car à 7h00** de **PIQUECAILLOUX** à **BERGERAC** ... audience à 10h30. **Pensez à emporter un petit « en cas » !**

14 novembre 2016 : action à la cour d'appel de **BORDEAUX** pour des dossiers de malades ... **départ du car à 11h30** de **PIQUECAILLOUX** à **BERGERAC** ... audience à 14h00. **Pensez à emporter un petit « en cas » !**

22 novembre 2016 : action à la cour d'appel de **BORDEAUX** pour les derniers dossiers d'anxiété concernant **POLYREY**. L'heure ne nous a pas encore été communiquée.

Sont d'ores et déjà prévues : 3 actions à partir de Décembre 2016 dont nous vous donnons les dates :

- le 1^{er} décembre 2016 - le 11 janvier 2017 – le 9 février 2017 – Nous vous en reparlerons. Notez les dates ! Merci !

Et au début de 2017, envisagée une grande manifestation régionale à BORDEAUX !

x x x x x

A notre adhérente « doyenne » de l'association. Elle nous écrit « *merci encore de tout ce que vous faites, de l'énergie que vous déployez pour la défense des victimes de l'amiante, je vous admire beaucoup ...* »

Chère Mamie ... quand il s'agit de femmes, on ne dit pas l'âge mais nous apprécions ce message et vous disons à notre tour merci de votre fidélité. Bises

RETRAITE AMIANTE à 60 ans

Un obstacle enfin levé !

En 2014, l'association CERADER 24 soulevait le problème de personnes en difficultés par rapport à leur départ en retraite en liaison avec le cabinet **TEISSONNIERE** A partir d'un des dossiers suivants :

« Bernard n'a jamais travaillé dans une entreprise reconnue ouvrant droit à l'ACAATA. Né en décembre 1953, il est opéré d'un cancer broncho pulmonaire primitif. En Janvier 2014 maladie professionnelle reconnue par la CPAM, il demande à la CARSAT son départ en « allocation amiante » qui lui est refusé en Avril 2014 au prétexte qu'il avait plus de 60 ans et ne pouvait plus « rentrer en ACAATA » ...

Après ce refus, il demande à partir en retraite à la caisse de retraite et se voit refuser son départ en juin 2014 au prétexte que l'âge de départ en retraite était de 62 ans ! « La commission de recours amiable, saisie, ne lui a jamais répondu ».

Donc, gravement malade sans droit à l'ACAATA ni à la retraite ? seule solution « rester au boulot » ou « crever de faim ».

Grace aux diverses interventions sur cette question, appuyées depuis par notre région CAVAM (A) aujourd'hui et nos avocats, le ministère de la santé (Mme **TOURAINÉ**) a adressé une circulaire ministérielle en décembre 2015 à la CNAM pour mettre en place un dispositif permettant aux personnes dans cette situation de pouvoir partir en ACAATA puis en retraite des travailleurs de l'amiante (60 ans) **respectant ainsi la loi du 9 novembre 2010.**

2 années d'efforts et d'actions qui nous ont permis d'obtenir ce résultat ... **Patience et pugnacité ont payé !** Et les autres personnes dans cette situation bénéficieront de cette disposition confirmée par la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM).

Si vous connaissez des personnes dans cette situation, donnez-leur cette information et dirigez les vers nous ... que cela serve à tous, telle est aussi notre ambition !

Si nous avons pu bloquer ce mauvais coup, c'est grâce à votre présence dans l'association et à l'aide de la CAVAM !

Etre et rester dans l'association donne des résultats ! pensez-y ! Notre nombre, nos actions sont NOTRE FORCE !

PRESERVER LA SANTE AU TRAVAIL ET DANS LA VIE

(suite de nos précédentes assemblées de fin d'année)

Ce sera le thème central de **l'assemblée de fin d'année 2016**, abordé à partir de notre expérience de Dordogne « amiante » et maintenant « autres cancérogènes » qui se déroulera :

LE VENDREDI 4 NOVEMBRE 2016
Salle Louis DELLUC à BERGERAC (piquecailloux)

ASSEMBLEE DE de fin d'année de VOTRE ASSOCIATION
« CERADER 24 » (notez bien la date et l'heure !)

accueil à partir de 16h30
début des travaux à 17h30 précises

Cette assemblée vous apportera des informations qui concernent aussi bien les actifs, les représentations des personnels que les retraités. Egalement les communes, le département etc...

Cette fin d'après-midi sera réalisée en 2 parties et touchera l'élimination des cancérogènes dans les entreprises et dans nos vies Nos intervenants seront :

Dans la première partie :

- Sur la situation dans laquelle se trouvent nos amis contaminés et malades dans le contexte général actuel. Ce point sera abordé par D. POUMEYROL, responsable de notre activité « dossiers » à l'association et à la CAVAM (Aquitaine)
- Suivra une séquence filmée montrant que l'amiante n'est pas le seul produit cancérogène auquel sont confrontés les salariés et les populations !

Dans la seconde partie :

- Sur la partie éradication de ces poisons, un intervenant extérieur nous apportera des informations montrant comment la volonté (côté monde du travail) de faire disparaître ces produits cancérogènes se développe dans le monde social jusque et y compris au niveau européen. C'est notre ami **Mr René PIERRE**, responsable syndical en charge de ces questions qui interviendra.
- **Les enseignements** à tirer de cette assemblée vous seront présentés à l'issue de ces travaux par notre ami **J.M. SEGUREL** responsable de notre activité « prévention » et intervenant au niveau de la CAVAM (Aquitaine) sur ces questions..
- Après cela, nous nous retrouverons, comme chaque année **autour d'un APERITIF DINATOIRE au cours duquel les échanges pourront se poursuivre.**

DIMANCHE 26 MARS 2017

SCANDALE SUR « LE BON COIN »

IL Y AURA DU NOUVEAU dans nos activités festives ... Et ce sera un spectacle « cabaret *nostalgie* » (de Monbazillac) qui vous sera présenté à 15h00 ... suivi d'une collation !

Ce spectacle aura lieu à la salle des fêtes de Saint Pierre d'EYRAUD, (ouverture de la salle à 14h30)

Prix pour les adhérents, 5 euros ... extérieurs 10 euros dans la limite des places disponibles.

Des personnes peut être mal informées passent pour vendre, donner, voire paient pour se débarrasser de plaques d'éverites amiantées.

Notre responsable prévention est intervenu et cette annonce a été enlevée ... Ce n'était pas la première fois ...

Si vous voyez ce genre d'annonce pensez à nous prévenir pour que nous puissions intervenir. C'est quand même malheureux d'en être encore là !